

29 nov 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 29 novembre 2002](#)

Equipement informatique de la Défense

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la passation du marché public (*) relatif au marché de livraison avec une tranche fixe (2002) et une tranche conditionnelle (2003), de licences database, ainsi que le contrat de services pluriannuel pour l'entretien, consultance et formation, suivant une procédure négociée sans publication avec la firme ORACLE BELGIUM, qui a déjà fourni les licences dans le passé et qui est en charge de l'entretien de ces logiciels.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur la passation du marché public (*) relatif au marché de livraison avec une tranche fixe (2002) et une tranche conditionnelle (2003), de licences database, ainsi que le contrat de services pluriannuel pour l'entretien, consultance et formation, suivant une procédure négociée sans publication avec la firme ORACLE BELGIUM, qui a déjà fourni les licences dans le passé et qui est en charge de l'entretien de ces logiciels.

Ce marché fera l'objet de deux contrats distincts : 1. pour la partie livraison : un contrat pour deux ans (2002-2003) avec une tranche fixe (des quantités fixes) et une tranche conditionnelle (quantités estimées avec la possibilité de changements peu importants). Ceci doit permettre de commander la plus grande partie de besoins, tenant compte de l'impact de la restructuration et des priorités accordées aux projets. 2. pour la partie de services : un contrat à durée indéterminée qui doit permettre de faire évoluer les produits vers les nouvelles versions, et demander le support d'expertise technique en complément de celle réalisée au sein de la Défense. (*) dossier 2CA510.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe